

MÉMENTO

« Contrôle des isolations dans le cadre de contrôles aléatoires PAC-SM »

Version mars 2025

Ensemble

Conseiller ≠ Donner des leçons

Isolations – Principes fondamentaux

1. Nous effectuons les contrôles de la même manière dans toute la Suisse.
2. Nous ne vérifions pas si la chaufferie se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre d'isolation. Nous partons du principe que les chaufferies ne se trouvent pas dans le périmètre d'isolation. Justification : la plupart des maîtres d'ouvrage et de nombreux installateurs ne sont pas en mesure de fournir des informations à ce sujet, en particulier dans le cas de bâtiments anciens.
3. Nous vérifions le matériau isolant utilisé ainsi que la qualité et la réalisation de l'isolation sans endommager l'isolation et uniquement dans la mesure où il existe des défauts évidents.
4. Les conduites existantes doivent être isolées si des prescriptions cantonales le prévoient.
5. Toutes les conduites accessibles et chaudes liées au chauffage et/ou aux installations sanitaires doivent être isolées.

Isolations – Points importants

- Élastomère (p. ex. Armaflex) 1 couche pour les conduites de chauffage : insuffisant → Pas d'autorisé, signalement du défaut, l'installateur doit remédier au défaut dans un délai de 60 jours
- Conduites chaudes non isolées → Pas d'autorisé, signalement du défaut, l'installateur doit remédier au défaut dans un délai de 60 jours
- Isolations réalisées avec des matériaux de bricolage par des personnes non qualifiées : généralement insuffisant → Pas d'autorisé, signalement du défaut, l'installateur/le maître d'ouvrage doit remédier au défaut dans un délai de 60 jours
- Eau chaude potable : pas d'isolation → Pas d'autorisé, signalement du défaut, l'installateur doit remédier au défaut dans un délai de 60 jours
- Par rapport à la longueur totale de la conduite, seules les conduites courtes ou certains appareils ne sont pas isolés → Validation avec signalement du défaut, pas d'obligation de signaler la réparation
- Eau chaude potable : isolation de la sortie jusqu'au milieu du siphon → Validé
- Eau chaude potable : isolation de toute la conduite chaude, y compris le siphon → Validé

Fiche technique suissetec

« Isolation dans la technique du bâtiment »

- <https://merkblatt.suissetec.ch/fr-CH/ALLE234>

Isolations - Solutions possibles



Isolations ok

Isolations - Solutions possibles



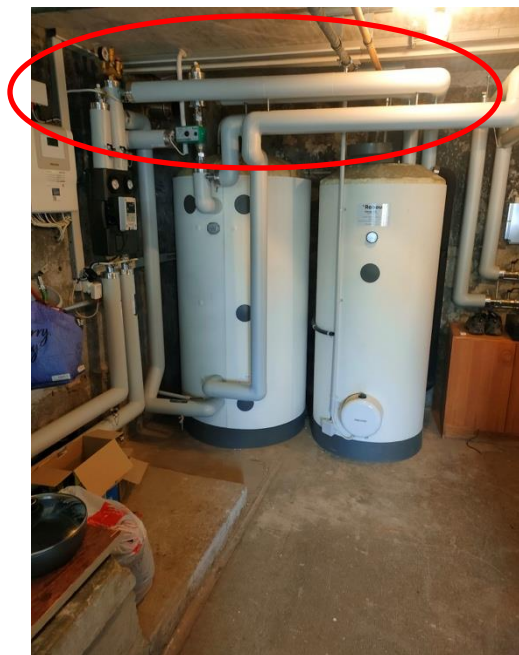
Isolations ok

Isolations - Solutions possibles



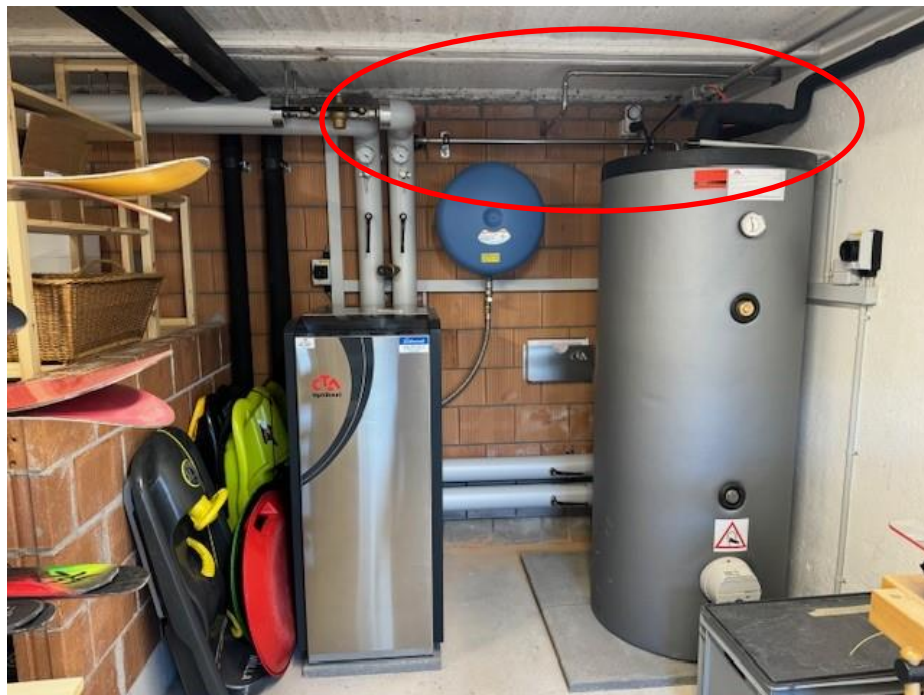
Isolation non conforme

Isolations - Solutions possibles



Isolation non conforme. Isoler complètement le siphon non isolé.

Isolations - Solutions possibles



Isolation manquante au plafond

Exemples tirés de la pratique



Câbles chauffants dans la chaufferie



Conduites sanitaires

Il n'y a aucune isolation, même les conduites sanitaires doivent être isolées.

Isolation des siphons



Les **siphons non isolés**, comme ceux illustrés sur la photo, sont **interdits**.

En principe, les siphons peuvent être isolés de deux manières :

Soit le siphon est entièrement isolé → isolation visant à obtenir la meilleure efficacité énergétique possible.

Soit seule la moitié du siphon tournée vers le chauffe-eau est isolée → solution visant à obtenir la meilleure protection possible contre les légionelles.